

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'Hérault
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des maires

18 janvier 2011

Spécial F

S O M M A I R E

CABINET

Arrêté n° 2011.01.152

Délégation de signature à Monsieur Marc BERTAZZO Chef du centre de déminage de Montpellier.....2

CABINET

Arrêté n° 2011.01.152

Délégation de signature à Monsieur Marc BERTAZZO Chef du centre de déminage de Montpellier

CABINET

Montpellier, le 18 janvier 2011

Service Interministériel de
Défense et de Protection Civiles

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

Arrêté n° 2011.01.152

**en date du 18 janvier 2011
donnant délégation de signature
à Monsieur Marc BERTAZZO
Chef du centre de déminage de Montpellier**

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU les lois n° 83.8 du 07 janvier 1983 et n° 83.663 du 22 juillet 1983, relatives à la répartition de compétence entre les communes, les départements, les régions de l'Etat,

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République en date du 11 décembre 2008, paru sur le Journal Officiel du 12 décembre 2008, nommant Monsieur Claude BALAND, Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault,

VU la décision en date du 1^{er} novembre 2005 nommant Monsieur Marc BERTAZZO, Chef du centre de déminage de Montpellier,

SUR proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc BERTAZZO, Chef du centre de déminage de Montpellier, à l'effet de signer, l'engagement et l'ordonnancement des crédits délégués pour la gestion du centre, les frais de déplacements et les congés du personnel pendant l'année 2011.

Article 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, le Chef du service interministériel de défense et de protection civiles et Monsieur Marc BERTAZZO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

P/LE PREFET,

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

SIGNE

Pierre MAITROT

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **18 janvier 2011**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Patrice LATRON

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Les actes administratifs présentés dans ce recueil sont consultables dans leur intégralité dans les services les ayant émis.

Ce recueil est également consultable sur le site internet de la préfecture du Languedoc-Roussillon :

<http://www.herault.gouv.fr> : rubrique : publication /recueil des actes administratifs/préfecture de département